



Personnes concernées

Personnes disposant d'une attestation de compétence de CSPS de niveau 1 ou 2 phase réalisation et souhaitant étendre leur compétence à la phase de conception.

Pré requis

Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation	Moyens pédagogiques et techniques	Evaluation des acquis
<ul style="list-style-type: none">• Durée (j) : 4,0• Effectif : 6 à 12• Type : Formation Présentielle	<p>Méthodes expositives et participatives</p> <p>Exposés / discussions, Etudes de cas</p> <p>Moyens d'encadrement</p> <p>Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif</p> <p>OPPBTB imposé</p> <p>Documents stagiaires</p> <p>Textes réglementaires relatifs à la</p> <p>Coordination SPS</p>	<ul style="list-style-type: none">• Conditions : <p>Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Documents sanctionnant la réussite : <p>Attestation de compétence de</p> <p>Coordonnateur SPS</p>

PROGRAMME

MODULE SPECIALISE CONCEPTION (selon validation des prérequis)

- **La coordination en phase conception,**
- **Les documents du coordonnateur :**
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
- **Etude de cas**